

École maternelle André Marsault

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 12 NOVEMBRE 2018

Les enseignants :

Olivier AUFRERE, Directeur et enseignant PS
Gaëlle NICOLLE, enseignant GS
Ana DA SILVA, enseignante GS
Claudie CARNICHE, enseignante GS (Absence excusée)
Florence HERVY, enseignante GS
Leslie PILBOUE, enseignante MS (Absence excusée)
Karen SUCHMANN, enseignante MS
Françoise DELOMEZ, enseignante MS (Absence excusée)
Isabelle AVE, enseignante PS
Ciliane BETOLAUD, enseignante PS
Anne LEPRINCE, enseignante PS

DDEN :

Madame CAHANIN

La municipalité :

Madame Anne FOMMARTY, Adjointe au Maire
Madame MARQUIS, Service des Affaires Scolaires

Les représentants de parents d'élèves :

APELGC :

Mathilde BORIE
Cécile BILLON
Emilie SIRAND-PUGNET
Clotilde SCULLINO
Lysei CHUNG

FCPE :

Aurélie PITELET
Pricillia ROBERT
Laetitia BERNARD (Absence excusée)
Anne BOUET
Stéphane PIETRZYKOWSKI

Invitée :

Madame ABRAM

Le Conseil d'école est présidé par M^r AUFRERE, la séance est ouverte à 18h20
Le secrétariat de séance est assuré par M^{me} BORIE

1- RESULTAT DES ELECTIONS

480 électeurs inscrits : 219 votants dont 211 suffrages exprimés.

Bonne mobilisation des parents avec un taux de participation de 45.63%. L'an passé le taux était de 40.04%.

Avec 8 bulletins nuls, les résultats sont les suivants :

- APELGC : 5 sièges avec 109 voix
- FCPE : 5 sièges avec 102 voix

Pour rappel, il y a autant de parents élus que de classes, soit 10 sièges à pourvoir.

2- PRESENTATION DE L'ECOLE

Effectifs et structure

Actuellement, 261 enfants répartis sur 10 classes :

- 83 enfants en Petite Section, répartis sur 3 classes
- 73 enfants en Moyenne Section, répartis sur 3 classes
- 105 enfants en Grande Section, répartis sur 4 classes

Il y a une légère baisse d'effectifs par rapport à l'an passé.

Du fait de cette baisse, comme nous l'avons évoqué lors de notre dernier conseil d'école, la maternelle est passée de 11 à 10 classes.

École maternelle André Marsault

Personnel de l'école

Les enseignants

Ils sont au nombre de 11.

10 enseignantes + M^r le Directeur

Monsieur AUFRERE occupe un poste d'enseignant à mi-temps en Petite Section (classe Pivoine) en plus de ses fonctions de directeur de l'école maternelle.

Nous saluons l'arrivée de 3 nouveaux enseignants :

- Anne LEPRINCE, enseignante de Petite section à ½ temps assure le mi-temps de la classe Pivoine avec M. AUFRERE.
- Karen SUCHMANN, enseignante de Moyenne section en classe Orchidée.
- Leslie PILBOUE, enseignante de Moyenne section en classe Coquelicot.
- Florence HERVY, enseignante de Grange section en classe Jasmin.

Les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles)

Ce personnel communal est mis à disposition par la Municipalité.

Ces agents de service sont affectés essentiellement à l'entretien des locaux et à l'assistance aux enseignants auprès des enfants, avec une priorité accordée aux classes de Petite Section.

Actuellement :

- 1 agent est affecté sur la restauration.
- 3 agents sont affectés sur les classes de la petite section.
- 4 agents se répartissent sur 7 classes (3 classes de moyenne section et 4 classes de grande section).

Monsieur Saïd BENRAMDANE est le responsable sur site de tous les agents.

Madame Elisabeth BAZIN est toujours gardienne de l'école, comme l'an passé.

Paolo DOS SANTOS s'occupait depuis la rentrée de l'entretien de la cour et de différents travaux de services dans l'école. Il a donné sa démission. La municipalité est actuellement à la recherche d'un nouvel homme de cour.

Personnel du temps périscolaire

Deux Directeurs des animateurs du centre de loisirs du mercredi : Kévin LEBRUNET et Saïd BENRAMDANE

Le Directeur du temps périscolaire (garderie du matin et soir) : Sylvain VINCENT.

Des animateurs : 5 animateurs lors de la garderie du matin, 15 animateurs le midi et le soir lors du goûter et de la garderie en comptant les navettes et points école.

Le RASED : Réseau d'aide pour les enfants en difficultés

Il intervient principalement auprès des enfants présentant des difficultés avec une approche pédagogique ou psychologique spécialisée.

Nous n'avons plus de maître G sur la commune. Par conséquent, le réseau d'aide se compose uniquement de notre psychologue scolaire, Laura GUILLOU.

Les parents peuvent prendre contact avec Madame Guillou si besoin le mardi matin. Préciser le mail ?

Question d'associations de parents : Y'a-t-il un médecin/infirmière sur le groupe scolaire ?

Réponse : Il n'y a pas de médecin/infirmière dans chaque école mais il y a une infirmière affectée à toutes les écoles de la Garenne Colombes qui intervient 1 vendredi sur 2 à Marsault

AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire) et CUI (Contrat Unique d'Insertion)

Les AVS sont en charge des enfants en situation de handicap scolarisés dans le cadre d'un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation). 3 élèves sont actuellement en situation de handicap sur l'école.

Il y a actuellement :

- Madame Ilhame BOUKDIR, qui accompagne un élève en MS.
- Madame Hélène OSZ ABDA est affectée en tant qu'AVS pour un élève de GS.
- Madame Laura LAMARCHE est affectée en tant qu'AVS pour un élève de GS.

École maternelle André Marsault

3- REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

Il s'appuie sur le règlement départemental. Il a été modifié par rapport à l'an dernier, suite au changement de rythmes scolaires.

Questions d'associations de parents : A quelle heure se termine la garderie du matin ?

Réponse : 8h15, pour laisser le temps aux ATSEM de venir chercher les enfants pour les amener dans leur classe pour 8h20.

Quelques éléments sont ajoutés/modifiés au règlement :

- Vider le contenu du mercredi et mettre centre de loisirs sans notion d'heure (à la demande des associations de parents)
- Mettre en gras « Tous les vêtements doivent être marqués au nom et prénom de l'enfant » (à la demande des enseignants)
- Ajout d'un point sur l'interdiction d'accès dans la salle de motricité (à la demande des parents) et les salles de cours à la demande des enseignants)

Après lecture, le règlement intérieur a été voté à l'unanimité et sera présenté aux enfants dans quelques jours.

Remarque : Il est rappelé par les enseignantes que les enfants doivent porter des chaussures sans lacets car les enfants de maternelle ne savent pas encore faire leurs lacets seul.

4- PPMS ET SECURITE

Exercices incendie :

2 exercices d'alerte incendie sont prévus dans l'année.

Le premier exercice a été effectué courant septembre.

Une seconde évacuation non prévue s'est déroulée au cours de la première période du fait d'un déclenchement manuel intempestif par un élève de l'élémentaire. L'alarme s'est alors déclenchée à 16h25 alors que les parents entraient dans l'école.



Rappel à tous les parents, lorsqu'une alarme sonne à l'école, merci de ne pas entrer dans les locaux.

PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) :

L'objectif principal du PPMS est d'être prêt face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur telle qu'une tempête ou un accident d'hydrocarbure sur les routes avoisinantes.

Il s'agit d'un exercice de confinement pour lequel 3 zones ont été définies : 2 pour les enfants et 1 pour le Directeur en charge des relations avec l'extérieur (la police, les pompiers, la Municipalité).

Il s'agit d'un exercice obligatoire en cas d'incident majeur.

3 types d'exercice sont possibles :

- Confinement général
- Confinement simple
- PPMS intrusion avec deux possibilités : Se cacher ou fuir.

Cette année, le scénario reprendra le thème d'une tempête impactant le département et nécessitant un confinement simple dans les classes d'une durée d'une heure environ. L'exercice se déroulera le **jeudi 29 novembre au matin** ; un affichage sera prévu pour prévenir les parents.

PPMS Intrusion

L'exercice PPMS intrusion sur l'école s'est déroulé le 16 octobre dernier. L'exercice s'est très bien passé.

L'exercice s'est déroulé sous la forme d'un jeu.

Chaque classe s'est cachée dans sa salle de classe ou à l'endroit où le préconisait l'officier de prévention lors de sa visite sur l'école.

Toutes les portes étaient fermées à clef, les lumières éteintes et les rideaux fermés.

École maternelle André Marsault

Tous les élèves ont respecté le silence pendant plusieurs minutes. Depuis les couloirs, aucune présence ne se remarquait.

Questions d'associations de parents : Quels sont les points de rassemblement ?

Réponse : En cas d'incendie les points de rassemblement se situent dans la cour.

Questions : Comment sont avertis les parents en cas d'incident ? Y a-t-il une communication de la mairie par SMS ?

Réponse : Le Directeur est responsable de la sécurité, la communication aux parents sera faite par la mairie et les services de secours.

Questions : Les remplaçants/remplaçantes sont ils formés à ces procédures ?

Réponse : C'est un plan de sureté nationale, tous les enseignants sont formés et ont le même niveau d'information sur la procédure à suivre.

5- TRAVAUX

Concernant le PPMS, un système d'alarme sera prochainement installé dans toutes les écoles.

Des travaux au cours de l'été ont bien été réalisés.

Le gros des travaux a été la réfection des sols dans le cadre de la mise en conformité suite au DTA. Un nouveau revêtement de sol a été posé dans le préau, des dégagements et le bureau du directeur.

D'autres travaux ont été effectués :

- Changement de la structure de jeu dans la grande cour.
- Réfection des petits murets de la cour.
- Réfection de peinture dans les toilettes du rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment.
- Achat de mobilier (chaises, étagère).

Questions d'associations de parents : Un nouveau bilan amiante a-t-il été effectué ?

Réponse : La demande a été faite par la mairie, et le bilan sera réalisé sous peu pour s'assurer que les normes sont désormais respectées.

Questions des enseignants : Comment sont choisies les structures de jeu ? Le toboggan a une pente très faible, il est en métal et donc risque de brûlure en été et la structure est beaucoup plus petite que la précédente.

Réponse : Pour renouveler les structures de jeux le directeur et les enseignants ont demandé une structure avec toboggan, de quoi grimper et de quoi se cacher. La mairie choisi une structure parmi les structures du marché pour répondre à ces besoins.

Un nouveau marché a été publié pour le contrôle d'accès : l'installation de visiophone, du logiciel et de badge pour le personnel du groupe scolaire. Il devrait être validé d'ici 2 mois.

6- FONCTIONNEMENT ET VIE DE L'ECOLE

Les récréations

Cette année, les récréations se déroulent de :

9h45 à 10h15 et de 14h45 à 15h15 pour toutes les classes de MS dans la grande cour.

10h20 à 10h50 et de 15h20 à 15h50 pour les classes de GS dans la grande cour.

10h30 à 10h50 et de 15h40 à 16h00 pour les classes de PS dans la seconde cour.

La surveillance est effectuée par 2 enseignants.

Les 2 enseignants surveillent les enfants avec un œil et une oreille attentive

La récréation est un moment où les enfants peuvent « grandir » différemment, sans avoir un adulte derrière eux, la récréation leur permet de s'épanouir dans un moment récréatif.

Dans la cour des MS et GS, il est proposé aux enfants des vélos, des petites voitures et des craies.

École maternelle André Marsault

Questions d'associations de parents : quelle est la procédure lors d'une blessure d'un enfant ?

Réponse : La procédure est différente en fonction de la gravité de la blessure. Pour un bobo, une bosse ou une griffure les enseignants informent dans la mesure du possible les parents, par téléphone, sur le carnet ou de vive voix.

Pour les gros bobos une fiche de liaison est faite mais toutes les actions ne peuvent pas être vues.

Les parents sont appelés et invités à venir chercher l'enfant.

En cas d'incident plus grave c'est le 15 qui est appelé puis les parents.

En cas d'interrogation ne pas hésiter à venir en parler avec l'enseignant ou de le noter dans le carnet de liaison ?

Il est rappelé aux parents que le personnel de l'école dispose pour soigner les petits bobos de :

- Eau
- Savon
- Glace
- Pansement

APC

Des temps d'activités pédagogiques complémentaires sont proposés aux enfants rencontrant des difficultés, mais pas seulement. Cela peut-être aussi des activités liées au projet d'école.

Ils se déroulent sur le temps de midi par petits groupes.

Selon le quota d'heures à effectuer (36 heures sur l'année scolaire), ces activités pédagogiques complémentaires se font 2 fois par semaine de 11h30 à 12h00.

Pour les enfants de GS et de MS, ces temps d'APC ont déjà commencé.

Concernant les élèves de PS, les enseignants prendront les enfants au cours de cette seconde période.

Un mot a été distribué aux familles pour qu'elles donnent l'autorisation à ce que les enfants puissent être pris. Cette autorisation est un accord de principe qui permet aux enseignants de prendre en APC les enfants tout au long de l'année en fonction des besoins.

Piscine

Les élèves de grande section bénéficient de séances de natation obligatoires, les lundis matin durant toute l'année scolaire. Cette activité est inscrite dans les programmes.

L'encadrement est conforme à la réglementation avec la présence d'un enseignant, de 2 maîtres-nageurs et d'un agent surveillant à l'extérieur de la piscine.

En cas d'absence d'un maître-nageur, celui-ci sera remplacé par le responsable de la piscine.

Des parents accompagnateurs sont également invités.

Remarques des enseignants : Des voitures sont constamment garées sur l'emplacement pour le car scolaire devant la piscine. Le car est donc obligé de s'arrêter sur la rue et bloque le passage.

Initiation à la musique

Une intervenante en musique assurera des séances d'initiation à la musique à destination des élèves de Grande Section, à partir de la troisième période.

Les enseignantes de Grande Section ont été très satisfaites de l'action réalisée l'an dernier.

Projet sur les parents musiciens

Il s'agit de proposer à des parents maîtrisant un instrument de musique de venir le présenter aux enfants (par petits groupes, par classe ou pour toute l'école). Les enseignants sont favorables à cette action permettant de faire découvrir un autre univers au niveau de la musique.

L'an dernier deux parents ont participé à cette découverte d'instrument de musique.

Au cours de l'année, les enseignants solliciteront les parents.



École maternelle André Marsault

Événements divers à venir

Photographie :

La prise de photo se déroule en 2 temps dans l'année : photo individuelle et photo de groupe. Ce sera le mardi 20 novembre pour les photos individuelles et de fratrie.



Les photos de groupe se feront aux beaux jours en espérant pouvoir profiter de la cour de l'école.

Les photos seront proposées dans des pochettes plastifiées ne permettant pas de les scanner. Le bénéfice versé pour l'achat de ces photographies est destiné à la Coopérative scolaire.

Actions de solidarité : Opération « bouchons »

- *Handicap et Opération les « bouchons de l'espoir ».*

Dans le cadre du projet d'école, l'équipe enseignante souhaite mettre en place des actions de solidarité pour les élèves de l'école. Comme l'an dernier, nous travaillerons avec l'association « Les bouchons de l'espoir ». Un membre de l'association viendra prochainement pour parler du handicap et du sport à tous les élèves de la maternelle, rappelant que la collecte de bouchons permet de fabriquer des matériels sportifs pour les handicapés.

Nous rappelons aux parents qu'il suffit de déposer ses bouchons auprès de chaque enseignant tout au long de l'année.

- Une action de recyclage plus large est mise en place au sein de l'école : récupération des stylos usagés, encres, gourdes (type Pom'pote), emballages, capsules aluminium ...

Sorties scolaires :

2 sorties sont prévues d'ici la fin de l'année civile.

- Le 8 novembre dernier, les classes de PS sont allées en forêt de Saint-Cucufa à Rueil-Malmaison.
- Le 27 novembre prochain, ce seront les classes de GS qui se rendront à la Villette.

Il s'agit de sortie se déroulant en ½ journée.

Spectacle de Noël



Le 7 décembre.

Cette année, les élèves pourront assister à un spectacle présenté par « Histoires de voir ».

Il s'agit d'histoires sélectionnées par les enseignants sous forme de diapositives.

Coopérative

La coopérative de l'école se porte bien. Nous avons commencé l'année avec un nouvel exercice comptable de 4103.44€.

Après un premier appel aux dons, une première régie d'avance a été distribuée aux enseignants pour les achats divers à destination des élèves.

Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 26 mars 2019.

La séance est levée à 20h00.